

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.06.2020

Page 1 sur 14

Date de révision :

03.14.2023

SolarMax 11-60 Isocyanate

SECTION 1 : Identification**Identificateur du produit**

Nom du produit : SolarMax 11-60 Isocyanate

Synonymes : Polyisocyanate aliphatique

Code produit : 60398

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : SYSTÈME ÉLASTOMÈRE DE PULVÉRISATION ALIPHATIQUE - Composant ISO

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

États-Unis

Rhino Linings Corporation
9747 Businesspark Avenue
San Diego, CA 92131
858-450-0441
www.rhinolinings.com

Ligne d'urgence :

Amérique du Nord

CHEMTREC

800-424-9300 (24/7)

SECTION 2 : Identification de danger**Classification SGH :**

Toxicité orale aiguë catégorie 4

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.06.2020

Page 2 sur 14

Date de révision :

03.14.2023

SolarMax 11-60 Isocyanate

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H334 Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou encore des difficultés respiratoires en cas d'inhalation

H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.

H335 Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

H302 Nocif en cas d'ingestion

H332 Nocif en cas d'inhalation

Déclarations de mise en garde :

P201 Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation

P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises

P261 Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs, ou les aérosols.

P264 Bien se laver la zone exposée de la peau après utilisation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire et une protection auditive.

P284 En cas de ventilation inappropriée, porter une protection respiratoire.

P312 Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la tenir dans une position confortable pour lui permettre de respirer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'eau et du savon.

P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir les Sections 4 à 8 de cette FDS et toute information supplémentaire sur l'étiquette du produit).

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P304 EN CAS D'INHALATION :

P403+P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir le conteneur bien fermé

P405 Stocker dans un endroit fermé à clé

P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers non classés par ailleurs :

CONTIENT DES ISOCYANATES L'INHALATION DE BROUILLARDS OU DE VAPEURS D'ISOCYANATE PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION RESPIRATOIRE, UN ESSOUFFLEMENT, UNE GÊNE THORACIQUE ET UNE RÉDUCTION DE LA FONCTION PULMONAIRE. UNE SUREXPOSITION BIEN AU-DESSUS DE LA LEP PEUT ENTRAÎNER UNE BRONCHITE, DES SPASMES BRONCHIQUES ET UN ŒDÈME PULMONAIRE. L'EXPOSITION À LONG TERME AUX ISOCYANATES CAUSE DES DOMMAGES AUX POUMONS, Y COMPRIS UNE FONCTION PULMONAIRE RÉDUITE QUI PEUT ÊTRE PERMANENTE. UNE SUREXPOSITION AIGÜE OU CHRONIQUE AUX ISOCYANATES PEUT PROVOQUER UNE SENSIBILISATION CHEZ CERTAINS INDIVIDUS, ENTRAÎNANT DES RÉACTIONS RESPIRATOIRES ALLERGIQUES, Y COMPRIS UNE RESPIRATION SIFFLANTE, UN ESSOUFFLEMENT ET DES DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES. LES TESTS SUR LES ANIMAUX ET D'AUTRES RECHERCHES INDIQUENT QUE LE CONTACT CUTANÉ AVEC LE MDI PEUT CONTRIBUER À CAUSER UNE SENSIBILISATION RESPIRATOIRE.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.06.2020

Page 3 sur 14

Date de révision :

03.14.2023

SolarMax 11-60 Isocyanate

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 28182-81-2	Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	95-99
Numéro CAS : 822-06-0	Hexaméthylène diisocyanate	0.1-2

Informations supplémentaires :

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être conservés en tant qu'informations commerciales confidentielles (CBI). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation :

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Maintenir la personne au repos. Si elle éprouve de la difficulté à respirer, lui donner de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, commencer la respiration de secours. En cas d'exposition, consulter un médecin.

Après un contact avec la peau :

Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Protégez l'œil non exposé. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

L'exposition pendant l'inhalation peut provoquer des symptômes d'allergie, de l'asthme des difficultés respiratoires. Les symptômes peuvent inclure une toux, des mucosités chroniques, un essoufflement, une respiration sifflante et une oppression thoracique. Les symptômes peuvent être différés.

L'exposition cutanée peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes peuvent inclure une irritation, une rougeur, une douleur, une éruption cutanée, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures et une dermatite.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.06.2020

Page 4 sur 14

Date de révision :

03.14.2023

SolarMax 11-60 Isocyanate

Une exposition aiguë via orale peut causer des étourdissements, une somnolence, des maux de tête, des difficultés respiratoires, des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales et une baisse de conscience. Les effets néfastes dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact).

Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Si les symptômes respiratoires persistent, consultez un médecin.

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard/brume d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire des fumées et des gaz irritants et toxiques.

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode de pression positive.

Précautions particulières :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Éviter le ruissellement inutile des produits d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non nécessaire. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir la Section 8). Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières, fumées et aérosols. Ne pas marcher sur le produit déversé. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Contenir et recueillir le déversement et placer dans un conteneur approprié en vue de l'élimination. Éliminer conformément à

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.06.2020

Page 5 sur 14

Date de révision :

03.14.2023

SolarMax 11-60 Isocyanate

toutes les réglementations applicables (voir la Section 13).

Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Évitez de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols / poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

Température de stockage recommandée : 16 à 50 °C (60 à 120 °F)

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Alberta	Hexaméthylène diisocyanate	822-06-0	MPT à 8 heures : 0,03 mg/m ³ (0,005 ppm)
British Columbia	Hexaméthylène diisocyanate	822-06-0	MPT à 8 heures : 0,005 ppm
	Hexaméthylène diisocyanate	822-06-0	Limite maximum : 0,01 ppm
Manitoba	Hexaméthylène diisocyanate	822-06-0	MPT à 8 heures : 0,005 ppm
Ontario	Hexaméthylène diisocyanate	822-06-0	MPT à 8 heures : 0,005 ppm
	Hexaméthylène diisocyanate	822-06-0	Limite maximum : 0,02 ppm
Quebec	Hexaméthylène diisocyanate	822-06-0	MPT à 8 heures : 0,034 mg/m ³ (0,005 ppm)
Saskatchewan	Hexaméthylène diisocyanate	822-06-0	Limite de contamination à 15 minutes : 0,015 ppm
	Hexaméthylène diisocyanate	822-06-0	Limite de contamination à 8 heures : 0,005 ppm
New Brunswick	Hexaméthylène diisocyanate	822-06-0	MPT à 8 heures : 0,005 ppm

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.06.2020

Page 6 sur 14

Date de révision :

03.14.2023

SolarMax 11-60 Isocyanate

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit. Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, de brouillards et de poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales en vigueur (ou équivalentes).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité ou lunettes étanches. Utiliser un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé selon des normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection corporelle et cutanée :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes aux normes applicables. Les gants doivent être inspectés avant l'utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. S'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Effectuer l'entretien ménager de routine.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide légèrement jaune à incolore
Odeur :	Presqu'inodore
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	>150 °C (316 °F) (DIN 53213)
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Polyisocyanate HDI : 5,2 X 10 ⁻⁹ à 20 C (68 F) mmHg
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.06.2020

Page 7 sur 14

Date de révision :

03.14.2023

SolarMax 11-60 Isocyanate

Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	1,11 à 1,16 à 20°C (68°F) (DIN 53217)
Solubilités :	Insoluble - Réagit lentement avec l'eau pour libérer du gaz CO ₂
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	>445 °C (883 °F) (DIN 51794)
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses :

Le contact avec l'humidité, d'autres matériaux qui réagissent avec les isocyanates ou des températures supérieures à 177 °C (350 °F) peuvent causer la polymérisation. L'humidité (eau et humidité élevée) ou la chaleur élevée (températures supérieures à 177 °C (350 °F)) peuvent provoquer une accumulation de pression avec une possible rupture explosive.

Conditions à éviter :

Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, sources d'inflammation et matières incompatibles.

Protéger contre le gel.

Matériaux incompatibles :

Eau, Amines, Bases fortes, Alcools, Alliages de cuivre,

Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

Par le feu et la chaleur élevée : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée noire dense., Cyanure d'hydrogène, Isocyanate, Acide isocyanique, Autres composés indéterminés

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation :

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif en cas d'inhalation.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.06.2020

Page 8 sur 14

Date de révision :

03.14.2023

SolarMax 11-60 Isocyanate

Nom	Voie	Résultat
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	inhalation	CL50 Rat (femelle) : 390 mg/m ³ (4 heures [aérosol])
	orale	DL50 Rat : > 2500 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : > 2000 mg/kg
Hexaméthylène diisocyanate	orale	DL50 Rat : 959 mg/m ³
	inhalation	CL50 Rat : 0,124 mg/L (4 heures [Vapeur])
	dermique	DL50 Rat : >7000 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hexaméthylène diisocyanate	Provoque une irritation cutanée.

Dommmages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hexaméthylène diisocyanate	Provoque de graves irritations oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation :

Peut causer des symptômes d'allergie, de l'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé.

Peut causer une réaction cutanée allergique.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Peut causer une réaction cutanée allergique.
Hexaméthylène diisocyanate	Peut causer une réaction cutanée allergique.
	Peut causer des symptômes d'allergie, de l'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.06.2020

Page 9 sur 14

Date de révision :

03.14.2023

SolarMax 11-60 Isocyanate

Nom	Classification
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Sans objet
Hexaméthylène diisocyanate	Sans objet

Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Sans objet
Hexaméthylène diisocyanate	Sans objet

Mutagenicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation :

Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Hexaméthylène diisocyanate	Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.06.2020

Page 10 sur 14

Date de révision :

03.14.2023

SolarMax 11-60 Isocyanate

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Invertébrés aquatiques CE50 Daphnia magna : ≥ 100 mg/L (48 heures [mobilité])
	Plantes aquatiques CE50 Desmodemus subspicatus : > 100 mg/L (72 heures [taux de croissance])
Hexaméthylène diisocyanate	Poisson CL50 Danio rerio : $> 82,8$ mg/L (96 heures)
	Invertébrés aquatiques CE50 Daphnia magna : $> 89,1$ mg/L (48 heures [mobilité])
	Plantes aquatiques CE50 Desmodemus subspicatus : $77,4$ mg/L (72 heures [taux de croissance])

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	La substance n'est pas facilement biodégradable. 1% de dégradation, mesurée par la consommation O ₂ , après 28 jours.
Hexaméthylène diisocyanate	La substance n'est pas facilement biodégradable. 42 % de dégradation, mesurée par la consommation d'O ₂ , après 28 jours.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	L'accumulation dans les organismes n'est pas à prévoir car cette substance s'hydrolyse comme les isocyanates et les structures résultantes ne sont essentiellement pas biodisponibles (FBC prévu : 141 L/kg poids humide).
Hexaméthylène diisocyanate	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation. BCF (espèces aquatiques) : 59,6 [QSAR]

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.06.2020

Page 11 sur 14

Date de révision :

03.14.2023

SolarMax 11-60 Isocyanate

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	La substance est légèrement mobile avec un fort potentiel d'adsorption sur le sol et les sédiments. Koc : 6891 L/kg
Hexaméthylène diisocyanate	Modérément mobile dans le sol. Koc calculé à 20 °C : 598

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données sur le produit :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Données sur la substance :

Évaluation PBT :

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
Hexaméthylène diisocyanate	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).

Évaluation vPvB :

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).
Hexaméthylène diisocyanate	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Si le produit devient un déchet, il ne répond pas aux critères de déchets dangereux tels que définis dans 40 CFR 261, sous-parties C et D. NE pas rejeter dans le système d'égout. Les résidus de nettoyage des déversements peuvent être soumis aux exigences de stockage et d'élimination de la Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA). Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales via un éliminateur de déchets agréé.

Emballages contaminés :

Même après avoir été vidé, le contenant peut retenir des résidus. Les contenants doivent être complètement vidés et stockés en toute sécurité jusqu'à ce qu'ils soient correctement reconditionnés ou éliminés par un éliminateur de déchets agréé conformément à la réglementation gouvernementale. Ce matériel et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.06.2020

Page 12 sur 14

Date de révision :

03.14.2023

SolarMax 11-60 Isocyanate

Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Informations supplémentaires	Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des contenants et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Informations supplémentaires	Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des contenants et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.06.2020

Page 13 sur 14

Date de révision :

03.14.2023

SolarMax 11-60 Isocyanate

Informations supplémentaires	Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des contenants et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.
-------------------------------------	--

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)
Catégorie de pollution	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) : Tous les ingrédients figurent sur la liste ou exclus.

Liste extérieure des substances (NDSL) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Informations supplémentaires : Non déterminé

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Les données présentées dans cette fiche sont basées sur les informations fournies par les fournisseurs des matières premières et des produits chimiques utilisés dans la fabrication du produit susmentionné. Rhino Linings Corporation ne donne aucune garantie quant à l'exactitude des informations fournies par ses fournisseurs et décline toute responsabilité quant à leur fiabilité. Avis de non-responsabilité de Sections 11/12 (Toxicité / Écotoxicité) : Ce produit n'a pas été testé en lui-même. Les informations fournies sont basées sur des données relatives aux composants et sur la toxicologie de produits similaires. Section 14 (Informations relatives au transport) : Ces informations en Section 14 ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des contenants et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.

Date de préparation initiale : 04.06.2020

Date de révision : 03.14.2023

Notes de révision :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.06.2020

Page 14 sur 14

Date de révision :

03.14.2023

SolarMax 11-60 Isocyanate

Date de révision	Remarques
2020-04-06	
2021-10-01	Évaluation interne
2023-03-14	Évaluation interne

Fin de la fiche de données de sécurité